



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 4 décembre 2015 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER
Émilie BLANC arrivée à 21h00
Jacques COLIN jusqu'à 21h34.

Secrétaire de séance : René COLLIGNON

A 20 h, en préambule, intervention du Cabinet d'Expertise Foncière Monsieur Patrick Gury à propos des droits et devoirs de la commune en matière de chemins ruraux. Il explique l'obligation et l'intérêt pour une commune d'avoir un tableau de classement des voiries.

Ouverture de séance à 20h50

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2015

Le PV est adopté à l'unanimité des présents sans remarque.

M. Jacques COLIN devant partir plus tôt, les 2 derniers points de l'ordre du jour sont avancés en début de réunion.

1- CCAS : démission de Mme Paulette VUILLERMOZ.

Pour des raisons personnelles, Mme VUILLERMOZ a demandé à démissionner du CCAS, elle finira l'année et sera remplacée en 2016.

2 – Commission des Affaires Culturelles : démission de M. Armand PERRIER et désignation d'un nouveau membre.

Par courrier mentionné au précédent conseil, M. Armand PERRIER a démissionné de la commission culturelle. À l'unanimité des présents, M. Jacques COLIN est désigné membre de la commission en remplacement de M. PERRIER.

3 – Schéma Département de Coopération Intercommunale

Après lecture des propositions du SDCI, il apparaît que 2 syndicats de la communauté de Communes Haut Jura Saint Claude sont concernés par le transfert de compétences. Le syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura a émis un avis défavorable au transfert au 01/01/2017.

Arrivée Émilie BLANC à 21h00

Après discussion, par 10 voix pour et 1 abstention (Emilie Blanc) le conseil municipal donne un avis défavorable au transfert au 01/01/17 et souhaite préciser qu'il serait défavorable à une disparition ou un regroupement des SIVOS (RPI)

4 – Revalorisation des astreintes de l'agent technique.

Après étude de plusieurs propositions, il est finalement proposé que l'agent soit d'astreinte pour la période du 15 novembre au 31 mars, avec un équivalent de 13 semaines payées et suppression de l'IAT qu'il touche actuellement. Le conseil municipal délibère et accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Départ de Jacques COLIN à 21h34.

5 – Rémunération de l'agent recenseur.

La dotation de l'État est de 706 €. La rémunération peut être attribuée soit au forfait soit à l'acte.

Après délibération, le conseil décide d'attribuer 706 € net à l'agent recenseur. La commune prendra à sa charge les cotisations patronales et ne versera pas d'indemnités kilométriques : avec 9 voix pour, 1 abstention (Bernard Hansberger)

6 – Rétrocession des réseaux d'eaux du lotissement au Syndicat des Eaux Haut Jura Sud.

A l'unanimité, le conseil accepte de rétrocéder le réseau du lotissement au syndicat des Eaux.

Questions diverses

- Point sur les élections régionales : tableau de présence au bureau de vote.
- Bulletin municipal : rappel : les articles doivent être rendus pour le 7 décembre.

Informations diverses :

- La vente de la parcelle 6 est signée ; un compromis est en cours pour la parcelle 7 et des contacts ont été pris pour la parcelle 4.
- Conseil municipal des Jeunes : suite à la demande des jeunes et à la démission de Sarah Delbos, la charte a été revue et de nouvelles élections ont été organisées.
La durée du mandat sera d'un an. Les élections ont eu lieu le 28 novembre.
Les jeunes concernés sont ceux nés entre 2000 à 2005. Il y a eu 50% de votants.
Elus : Victor Mermet-Maréchal, Rémi Mermet-Guyenet, Agathe Dromard, Zoé Boujard et Livia Laurent. Valentin Grenard n'a pas été élu mais pourra participer aux réunions du conseil des jeunes sans droit de vote.
Le nouveau maire est Victor Mermet-Maréchal, Rémi Mermet-Guyenet est adjoint.
- Les colis de Noël pour les anciens seront offerts et distribués par le CCAS les 19 et 20 décembre.
- ADS : depuis le 1^{er} juillet, l'instruction est faite par la Communauté de communes et doit être financée par les communes concernées (celles qui sont en PLU). La commune des Bouchoux devra payer 350 € par an pendant 3 ans pour l'investissement et environ 1 900 € par an pour le fonctionnement. Le calcul des montants a été fait en fonction d'une part fixe, du nombre d'habitants de la commune et du nombre d'actes étudiés.
- Rappel : la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 19 heures.
- Avis de naissance de Giulian HERNANDEZ le 13 novembre 2015, fils de Loïc Hernandez et Elodie LUGAND. Le conseil adresse ses félicitations aux jeunes parents.
- Le secrétariat sera fermé du 24 décembre au 3 janvier.
- Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale sera tenue le 31 décembre 2015 de 10 h à 12 h.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **jeudi 17 décembre à 20h00**

La séance est levée à 22h20.

I.HEURTIER

